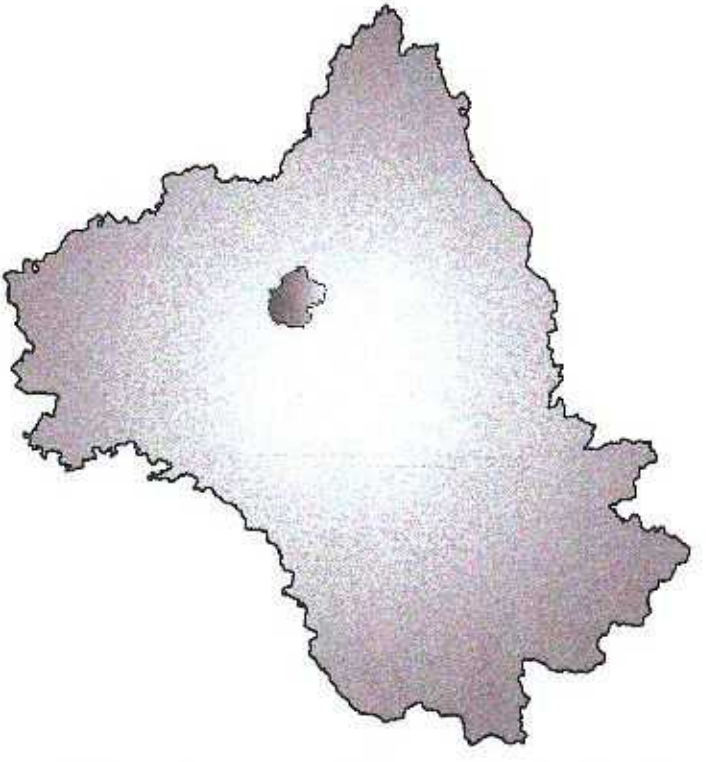



II. zonage réglementaire



Prescrit par
 Arrêté préfectoral
 n° 2007-05-3
 du 30 mars 2007
 Approuvé par
 Arrêté préfectoral
 n° 2010-117-13
 du 27 avril 2010

Dossier d'approbation

Mars
 2010



Légende :

- Zone d'interdiction (zone rouge)**
- zone soumise au risque de glissements de terrain : CR
 - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-B
- Zone de prescriptions (zone bleue)**
- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-B
 - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-B

Remarques :
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.
 Lorsque des secteurs de nature G ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente le couleur du niveau de contraintes le plus défavorable ; la nature étant définie par un indice (CR, CR-B, G, G-B...)

